



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delegues auxiliaires

Question écrite n° 39545

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations de nombreux maîtres auxiliaires et vacataires de l'enseignement privé face à la précarité de leur emploi et la disparité de leur traitement par rapport aux professeurs des collèges ou des instituteurs. L'intégration de 30 000 auxiliaires et vacataires dans le statut de la fonction publique avait été annoncée. Aussi il souhaiterait connaître le calendrier prévu ainsi que les conditions envisagées pour la mise en application de ce plan de titularisation.

Texte de la réponse

Le protocole d'accord en vue de la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière a été signé le 14 mai 1996 entre le Gouvernement et la plupart des organisations syndicales de fonctionnaires. Il prévoit que la situation des maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat fera l'objet de mesures adaptées après examen avec les partenaires concernés. Cette phase de concertation vient d'être engagée. On ne peut préjuger des dispositions qui seront en définitive retenues.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39545

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2935

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3674